

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque transport de choses	DELLSPERGER	WT 91	CH 9192 51

Constructeur	SFEFAG AG, Fahrzeug + Maschinenbau, 3178 Bödingen
Identification	sur la plaquette du constructeur "WT 91" devant le No. du châssis "...W...."
Plaquette constructeur	en haut sur le timon
Numéro du châssis	en haut sur le timon
Importateur principal	-
Véhicule homologué	-

Châssis	ressorts hélicofdaux		
Nombre d'essieux	1	Nombre de roues	2
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur les 2 roues;		Suspension (jambes de ressorts) Direction --
Frein d'arrêt	avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture mécanique, à expansion interne, sur les 2 roues, levier avec secteur		

Carrosserie pont avec ridelle AR rabattable s.d. avec galerie

Dimensions	intérieur		extérieur	
	av	ar	av	ar
Longueur	1910		2950	
Largeur	1270		1590	
Hauteur	430		1020	
Porte à faux	av	-	av	2040
	ar	845	ar	910
Empattement				-
Voies	av		ar	1350
Distance anneau axe	av		ar	2040
Distance pivot			axe ar	-

Poids	avant		arrière		total
	av	ar	av	ar	
Poids à vide	20		255		275
Charge utile	80		1405		1485
Poids total	100		1660		1760
Poids garantis	100		1685		1760
Pneus	6.70 - 14 C ou		185 R 14 C		
Ply/bar	8 / 4,5		8 / 4,5		
Charge	1730		1700		
pour V max	100		120		
Vitesse maximale selon constructeur					100
Vitesse maximale selon tenue route					80

Moteur de travail	
Marque	Type
Bruit	à U/min
Silencieux	
Mesure des gaz	
Déparasitage	

Equipement	§)
Feux rouges	RS-1 (E)
Feux stop	RS-1 (E)
Cagnoteurs	ar 2a (E)
Catadioptrés	av I (E)
	lat -
	ar III (E)
Feux de gabarit	av -
	lat -
	ar -
	ar vers l'av -
Eclairage plaque	2/séparé
Cale	1/260x150x120 mm

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque transport de choses</u>	Poids à vide	<u>275</u>
Marque et type	<u>DELLSPERGER WT 91</u>	Charge utile	<u>1485</u>
FH-No CH	<u>9192 51</u>	Poids total	<u>1760</u>
Carrosserie	<u>pont</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement : des bavettes ou des prolongements des pare-boue sont exigés.